

LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES RECRUTE



Hautes-Alpes
le département

Opérateur Laboratoire Routier

**Direction des Infrastructures routières et
Aéronautiques**

Par voie statutaire ou contractuelle



Missions :

Sous le pilotage du responsable du laboratoire, réalisation d'essais pour la préparation et l'exécution des chantiers routiers

Réalisation des essais pour les travaux d'investissement comme d'entretien, et notamment :

- Contrôles de bétonnage
- Essais de résistance des éprouvettes de béton
- Contrôles des structures et des revêtements de chaussée
- Analyses des matériaux : granulats, sols, fondants routiers.
- Essais de plaque
- Contrôles en carrières sur les granulats
- Teneurs en liants et granulométrie résiduelle des enrobés
- Analyse de sel

Participation à la programmation du renouvellement des revêtements et de la réparation des chaussées

- Participation au dispositif d'évaluation des revêtements

Service : Ingénierie

Résidence administrative : Gap

Cadre d'emplois :

RIFSEEP : Classification / Cotation : C2

Collectivité Adhérente au CNAS

Adressez C.V. et lettre de motivation à :

**M. le Président du Département
des Hautes-Alpes**

Direction des Ressources Humaines

**Service Recrutement, Formation
et Évolutions Professionnelles**

**Hôtel du Département - Place Saint-Arnoux
CS 66005 - 05008 GAP CEDEX**

Retrouvez nos offres d'emploi
et postulez en ligne sur notre
site internet : hautes-alpes.fr/emploi

Diplôme exigé :
Diplôme de niveau Bac domaine GC, TP

Niveau requis :
Expert

Expérience :
Souhaitée

Bureautique :
EXCEL
WORD
POWERPOINT

Permis de conduire : C E B

Risques Professionnels	Conditions et Contraintes d'exercice
Renvoi Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Collectivité Unité de travail : Règlement Équipements de Protection Individuel (EPI) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Organisation du temps de travail : Référence aux différents règlements en vigueur Règlement des usages numériques Règlement des usages véhicules Temps de travail : Règlement Modernisation du Temps de Travail (MOT) et délibération n°7602
Relations fonctionnelles :	
En Externe	En interne
Bureaux d'études, entreprises,	Chargés d'étude routiers (SI, ATD), EER Responsables travaux (AT) Services de la DDIRA